



MAIRIE DE CHAMALIERES

L'an deux mille treize le dix-neuf du mois de décembre à 20 heures,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du jeudi 12 décembre 2013, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Xavier BOUSSET, Adjoints, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle DOLY BARGE, M. Marc BAILLY, Mme Marie-José DELAHAYE, Mme Monique COURTADON, M. Jean-Louis AUPOIS, Mme Annick D'HIER, M. Claude AUBERT, M. Claude BARBIN, M. Marc SCHEIBLING, Mme Odile VAURY, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, Mlle Marion CANALES, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL, M. Pierre BORDES.

Absents excusés : Mme Françoise TARRIN (pouvoir à M. Marc SCHEIBLING), Mme Christine ROGER (pouvoir à Mme Marie Anne BASSET), M. Elie NIASME (pouvoir à M. Eric SPINA), M. Luc CONDAMIN (pouvoir à M. Laurent LEDIEU).

M. Xavier BOUSSET ayant été désigné Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

A la demande de Monsieur le Maire, il est précisé que le Conseil Municipal s'est réuni au Centre municipal Courty.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire présente les informations générales :

I | NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

Je vous informe qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, une réorganisation des services municipaux sera mise en œuvre dont l'objectif est le renforcement de la Direction générale des services.

Dans ce cadre, nous avons recruté Monsieur Aurélien BAZIN, qui occupait jusqu'à maintenant les fonctions de Directeur du CCAS de la Ville de Croix dans le Nord. Il est présent aujourd'hui, je voudrais donc lui souhaiter la bienvenue au sein de notre collectivité. Il intègre nos services au poste de Directeur général adjoint et

assurera notamment le pilotage du pôle sports, vie associative, affaires scolaires et culturelles, du CCAS et de l'accueil population avec les chefs de services correspondants. Dans le cadre de ses missions, il aura également un lien avec le service Communication.

Les fonctions de Directeur général adjoint seront également assurées par Madame TIXIER-IVANCIC, que vous connaissez déjà pour être Responsable des Affaires générales et de l'Urbanisme et qui suivra désormais également les domaines de la Petite enfance, de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments avec les responsables de ces services.

Je souhaite que cette réorganisation participe encore à l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de notre collectivité au service de ses administrés.

II | DEPENALISATION DES PV DE STATIONNEMENT

Comme vous le savez, en matière de stationnement payant sur voirie, les compétences sont partagées : ce sont les communes qui fixent les tarifs du stationnement payant, alors que le montant des amendes est déterminé dans le cadre du droit pénal. Ce montant, aujourd'hui de 17 €, est identique sur le plan national quelle que soit la politique tarifaire appliquée. Or, le coût du stationnement peut être sensiblement différent d'une commune à l'autre.

Je vous rappelle que dans notre Commune, nous avons fixé les tarifs, hors tarifs spéciaux réservés aux résidents et aux professionnels, à 50 cts, 80 cts et 1,20 € de l'heure selon que l'on stationne en zone verte, orange ou rouge. A Paris par exemple, le tarif horaire va de 1,20 € à 3,30 € selon les zones. A Lyon, la fourchette va de 1,30 € à 2 € et à Clermont de 50 cts à 1,50 €.

En tant que Vice-Président de la Commission des finances je m'étais déjà exprimé en défaveur de l'absence de proportionnalité entre les tarifs de stationnement et le montant de l'amende forfaitaire.

C'est pourquoi je me félicite aujourd'hui du fait que, dans le cadre du projet de loi de décentralisation actuellement en discussion, les parlementaires aient voté la semaine dernière un amendement, confirmé mardi en commission mixte paritaire, prévoyant la dépénalisation des PV de stationnement et autorisant les maires à fixer eux-mêmes le montant de la sanction financière applicable en cas d'infraction.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en matière de contrôle du stationnement payant, j'ai refusé en 2011 la proposition du Préfet de mettre en place, en tant que ville pilote, le PVE (procès-verbal électronique) avant sa généralisation à l'ensemble du territoire.

III | URBANISME - PREEMPTION DE TERRAINS AVENUE ARISTIDE BRIAND

Le 15 octobre dernier, nous avons reçu la déclaration d'intention d'aliéner correspondant à la cession, par le Conseil général du Puy-de-Dôme à Clermont Communauté, d'une série de parcelles acquises dans le cadre du projet de Liaison Urbaine Sud-Ouest (LUSO) pour un prix de plus de 2 800 000 €. Celles-ci sont situées chemin de Bellevue, rue des Montagnards, avenue Aristide Briand, chemin Saint-Gilbert, rue des Combes et rue du sable d'Etampes.

Comme le prévoit le Code de l'urbanisme, la Ville disposait de deux mois pour faire usage de son droit de préemption à l'occasion de cette mutation.

Après étude des éléments fournis, j'ai décidé, par arrêté du 6 décembre dernier, d'exercer notre droit de préemption sur deux parcelles situées avenue Aristide Briand, au 7, parcelle qui correspond au parking municipal aujourd'hui aménagé dans le cadre d'une convention précaire signée avec le Conseil général, et au 17, c'est-à-dire l'immeuble de l'ACPI.

L'objectif de cette acquisition, dont le montant s'élève à 575 712 €, est de permettre la réalisation d'un projet de réaménagement des services techniques de la Ville et de réaliser des logements sociaux et/ou d'urgence.

IV | PROJETS D'AMENAGEMENT URBAINS

LA REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE PASTEUR-BEAUREPAIRE

Au second trimestre 2013, un appel à projets pour la requalification de l'entrée de ville Pasteur-Beaurepaire a été lancé avec pour objectif la réalisation d'une opération de démolition-reconstruction permettant à la fois la construction d'un bâtiment signal, marqueur fort de l'entrée de ville, ainsi que l'élargissement de l'avenue Pasteur.

Cinq groupements nous ont adressé une proposition architecturale, technique et financière. Après différentes étapes d'analyse de ces propositions et d'auditions des équipes constitutives de chacun de ces groupements, notre choix s'est porté sur le projet présenté par la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais en collaboration avec l'architecte DHA et le groupe Vinci Immobilier.

Ce projet prévoit la création de deux bâtiments, séparés par une esplanade minérale entre l'avenue Pasteur et la rue de Beaurepaire, qui marqueront l'entrée de ville par leur architecture élégante et contemporaine tout en assurant une fonction de transition avec le bâti existant, notamment la Banque de France.

Le rez-de-chaussée de cette nouvelle construction accueillera des activités, commerces ou services, ainsi qu'une crèche municipale de 350 m² qui permettra de délocaliser l'une de nos structures (la crèche de Verdun) dont les locaux actuels ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les étages seront quant à eux dédiés aux logements, une quarantaine en tout, dont environ 70 % seront sociaux, ce qui nous permettra de poursuivre nos efforts de réduction du déficit de logements sociaux de la commune.

Afin de présenter ce projet, et plus particulièrement aux riverains et commerçants, une réunion publique sera organisée le vendredi 31 janvier à 19h15 en mairie en présence de l'équipe retenue.

En termes financiers, les parcelles correspondant à l'emprise du projet seront cédées au porteur du projet pour la somme d'environ 826 679 €, ce dernier faisant siennes les dépenses liées à la démolition du bâti existant, à l'aménagement des espaces semi-publics à créer ainsi qu'à une partie des coûts de dépollution du site. Les locaux de la future crèche seront, quant à eux, proposés à la Mairie pour un montant de 670 000 € H.T., soit environ 1 900 € du m².

Le calendrier prévisionnel de ces travaux prévoit le dépôt du permis de construire dans le courant du 1^{er} semestre 2014 et le démarrage des travaux en fin d'année prochaine pour une livraison estimée au second semestre 2016.

L'ETUDE DE REQUALIFICATION ET DE DYNAMISATION DU CARREFOUR EUROPE

Nous arrivons au terme de la procédure de marché public lancée cet automne pour la réalisation de cette étude.

Comme cela a été annoncé lors de la réunion publique que nous avons organisée le 3 octobre dernier, celle-ci sera réalisée à partir de début 2014 en 3 phases :

- l'analyse de l'état des lieux, qui devra mettre en évidence les atouts et faiblesses du site et porter sur différentes thématiques telles que les commerces et services, l'accès à la dalle, la voirie, les circulations, la signalisation, le stationnement, l'accessibilité, l'aménagement paysager. Elle permettra également de réaliser un diagnostic technique de la dalle ;
- la formulation de propositions d'aménagement en cohérence avec le projet de développement du Cœur de Ville et en tenant compte des partenariats à développer avec les principaux acteurs du secteur ;
- la définition d'une programmation des actions à mener dans le cadre du schéma d'aménagement retenu.

Pour cela, le dossier de consultation des entreprises a été publié le 25 octobre dernier. Quatre groupements ont déposé une offre. Il a été procédé à l'ouverture des plis puis à l'analyse des offres en fonction des critères définis dans le cadre du règlement de la consultation.

C'est l'offre du groupement représenté par la société TEKHNE SARL D'ARCHITECTURE qui a été retenue pour un montant de 54 150 € H.T., soit 64 763,40 € T.T.C.

Afin de constituer l'équipe pluridisciplinaire demandée dans le cadre du dossier de consultation des entreprises, ce groupement rassemble plusieurs cotraitants :

- la société TEKHNE SARL D'ARCHITECTURE, mandataire du groupement qui sera chargée de l'approche urbaine et paysagère,

- la société INTENCITE pour l'expertise commerciale et juridique,
- la société DENIZOU, économiste de la construction,
- la société PIERRON DPI en tant que bureau d'étude technique.

Le groupement TEKHNE a su montrer son excellente compréhension des enjeux du projet de requalification et de dynamisation du Carrefour Europe et proposer une méthodologie d'étude précise, tout en réservant une place importante à la concertation.

La réunion de cadrage et de lancement de l'étude sera organisée dès le mois de janvier. La réalisation des deux premières phases de l'étude est prévue en 5 mois, soit une livraison juste avant l'été prochain.

V | ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

La société CICO PROMOTION et la SCI Les Eglantines envisagent de réaliser un projet de construction sur le site des entrepôts frigorifiques dont ils sont propriétaires.

Ceci impliquerait l'édification d'une passerelle rejoignant l'avenue de Royat afin de permettre l'évacuation des piétons et de respecter ainsi les prescriptions liées à l'inondabilité du site.

Des discussions sont actuellement en cours entre les propriétaires des entrepôts et les propriétaires des garages attenants qui pourraient être acquis pour la réalisation de cet aménagement.

VI | CHANTIERS EN COURS

AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE

Les aménagements ont été achevés au mois de novembre. Les divers espaces restructurés et restaurés sont maintenant disponibles pour les usagers et les administrés. Dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé, des travaux complémentaires (comme la pose d'un portail électrique) sont prévus pour améliorer l'accessibilité depuis l'avenue de Montjoly jusqu'à l'ascenseur.

AVENUE JOSEPH CLAUSSAT

Les travaux de l'avenue Joseph Claussat sont terminés et la réception officielle du chantier a eu lieu le 6 décembre dernier.

La Commission d'indemnisation amiable chargée d'étudier les demandes des commerçants et artisans impactés par les travaux, se réunira donc pour la dernière fois le 15 janvier prochain afin de proposer au Conseil municipal des montants définitifs d'indemnisation.

CHEMIN DES LITTES

La réfection complète de cette voie, en impasse, qui dessert un quartier résidentiel est achevée. Le coût de ces travaux s'est élevé à 72 700 € TTC.

AVENUE DE MASSENET

Les travaux de reprise de bordures de trottoirs, de voirie et d'enfouissement de réseaux sont achevés. Le coût de cette opération s'est élevé à 88 300 € TTC.

AVENUE THERMALE ET AVENUE DES THERMES

Afin d'inciter les automobilistes à ralentir et de sécuriser ainsi les traversées piétonnes, nous avons aménagé sur ces voies deux ralentisseurs, pour un montant de 21 000 € TTC.

CARREFOUR EUROPE

Concernant la passerelle côté ascenseur, des travaux de réhabilitation de la structure béton et de mise en peinture ont été réalisés ainsi que la réfection de l'escalier. Sur la place Charles de Gaulle, les marches défectueuses ont été réparées.

PARC MONTJOLY

Des travaux de génie civil et de réparation d'éléments en pierre ont permis la remise en état des deux bassins circulaires.

EXTENSION DU CIMETIERE

Les travaux se sont terminés au mois d'octobre par la pose d'une cadette sur les murs neufs. Ces derniers seront enduits dès que les conditions météorologiques le permettront.

RUE DES GRAVOUSES

Les travaux de création d'un trottoir, de reprise de l'éclairage public et de réalisation d'un tapis routier sont en cours d'exécution par la ville de CLERMONT-FERRAND. Je vous rappelle que cette rue se situe à la fois sur CHAMALIERES et CLERMONT-FERRAND et qu'une convention a été établie entre nos deux communes.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Les illuminations sont aujourd'hui opérationnelles. Les guirlandes à ampoules incandescentes ont été remplacées par des leds permettant une économie d'énergie de 27 % sur le coût total des illuminations.

VII | PREVENTION - SECURITE

Comme vous le savez, notre collectivité a signé, en 2005, une convention de coordination des services de la Police Municipale et de la Police Nationale. Cette convention de partenariat renforcé fait l'objet de réunions de suivi mensuel avec les acteurs concernés ainsi que d'un bilan complet annuel en présence du Directeur Départemental de la Sécurité Publique et du Procureur de la République.

Cette année, compte tenu de la succession de faits délictueux qui se sont déroulés ces derniers mois, et particulièrement les braquages successifs de la Parfumerie DOUGLAS, la réunion annuelle se tiendra le 9 janvier prochain de manière à évoquer ces faits et trouver des solutions opérationnelles permettant d'améliorer la sécurité des biens et des personnes.

La mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur ce secteur de la Commune sera évoquée dans le cadre de cette réunion.

VIII | AFFAIRES SOCIALES

LE SISAD

Le SISAD Chamalières-Royat a enfin obtenu une place handicapés. Celle-ci avait été demandée il y a plus d'un an maintenant, demande que j'ai appuyée en novembre dernier dans un courrier au Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Nous nous félicitons de cette décision très attendue qui permettra au SISAD de répondre aux besoins de patients en situation de handicap pour lequel il est régulièrement sollicité, par les familles ou par les médecins.

LE PLAN GRAND FROID

Je vous informe par ailleurs que j'ai répondu favorablement à la demande du Préfet Michel FUZEAU concernant la mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence dans le cadre du plan hivernal au sein du complexe sportif Chatrousse comme ce fut le cas lors de l'hiver 2011. Toutefois, j'ai demandé que soit institué un système de rotation associant l'ensemble des communes de l'agglomération à cet effort de solidarité afin que notre équipement sportif ne soit pas rendu indisponible pendant une période trop longue pour les entraînements de nos clubs, pour nos scolaires et pour la tenue de manifestations.

LE REPAS DES AINES

Enfin, le repas de l'Age d'Or s'est déroulé le 6 décembre dernier au complexe sportif Chatrousse. Pour la première fois, nous avons pu réunir l'ensemble des participants lors d'une même journée, ce qui a permis non seulement de renforcer la convivialité de cette rencontre mais aussi d'en optimiser les coûts par rapport aux autres années où ce repas se déroulait sur deux jours, au lycée hôtelier, puis, l'année dernière, au théâtre du Casino. Cette manifestation a encore une fois rassemblé près de 500 titulaires de la carte de l'Age d'Or et ses nouvelles modalités d'organisation ont été très appréciées.

IX | CONTRAT LOCAL DE SANTE

Comme vous le savez, Chamalières adhère au réseau des villes santé de l'OMS depuis 2012. Deux autres communes du Puy-de-Dôme font également partie de ce réseau : Beaumont et Issoire. Nos trois Communes sont intégrées au réseau régional Rhône Alpin des villes Santé.

Tout récemment, nous avons décidé, avec Beaumont et Issoire, de conduire des actions communes afin de valoriser notre engagement dans ce réseau et de mettre en avant notre volonté d'agir efficacement pour la santé publique. Une des premières actions envisagées concerne le traitement des espaces verts et l'engagement de ces trois Communes de ne plus employer de produits phytosanitaires, ce qui est le cas chez nous depuis 2010.

X | ENFANCE - JEUNESSE

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la décision du Conseil municipal du 27 février dernier de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, une large concertation a été conduite associant autour des élus, l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Chamalières, les directeurs des écoles, le RASED, les représentants des parents d'élèves et nos services.

Dans ce cadre, un projet d'organisation globale se dessine dans lequel le mercredi serait choisi comme demi-journée supplémentaire et les horaires scolaires seraient répartis de la manière suivante :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi matins : 8h30 - 11h30
- mercredi matin : 8h10 - 12h00
- 3 après-midi par semaine : 13h30 - 16h00
- 1 après-midi par semaine : 13h30 - 14h30

Les temps d'activités périscolaires, les TAP, seraient donc proposés aux élèves lors de l'après-midi réduite, de 14h30 à 16h00. Leur contenu sera au centre de la concertation qui sera poursuivie en 2014. Pour cela, la prochaine réunion plénière de concertation se tiendra le jeudi 30 janvier à 17h30. A cette fin, un questionnaire a été récemment transmis aux parents d'élèves afin de recueillir leur avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ainsi que leurs suggestions concernant le contenu des TAP (activités physiques et sportives, activités scientifiques, pratiques et de prévention ou encore activités artistiques).

Il est évident que cette réforme aurait des impacts importants sur l'organisation et le fonctionnement des services municipaux et ne serait pas sans contraintes. Par ailleurs, elle engendrerait un surcoût évalué à 200 000 € qui, je vous le rappelle, n'est pas compensé par l'Etat.

LE POLE ADOS

Cham Ados ouvrira ses portes durant les vacances de Noël. D'abord les 23 et 24 décembre, puis les 2 et 3 janvier. Une quinzaine d'ados est attendu durant ces

jours où leur seront proposés du soccer, un karaoké, des activités artistiques et ludiques, une séance de cinéma, et un après-midi à la patinoire.

LES GILETS FLUOS

Le 11 octobre dernier, avec Alain Bresson, Michelle Clément et Xavier Bousset, nous avons rencontré l'ensemble des 196 élèves de CP et de CLIS de Chamalières pour leur remettre un gilet de sécurité fluo. Cette action, initiée depuis 6 ans, permet d'évoquer avec ces jeunes enfants la sécurité routière et ce, plus particulièrement aux abords des écoles et sur le trajet scolaire.

XI | CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Dans le cadre de son thème de travail sur la solidarité, le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une collecte de vêtements et de jouets au profit du CCAS de Chamalières dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Cette opération, qui s'est achevée aujourd'hui même, a connu un franc succès.

Par ailleurs, le Conseil Municipal des Jeunes a également décidé de récolter des fonds pour l'association « L'Auvergne pour un Enfant », dont la mission est de prendre en charge des enfants originaires de pays en développement atteints d'affections définitivement curables et d'aider des médecins originaires de ces mêmes pays à acquérir un complément de formation.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal des Jeunes lancera diverses actions jusqu'à la fin de son mandat, en octobre prochain.

XII | AGENDA DE LA COLLECTIVITE

Parmi les manifestations qui se sont déroulées ces quelques dernières semaines, je tiens à vous signaler que la première édition du salon vintage qui s'est déroulée du 18 au 20 octobre derniers a rencontré un large succès puisque ce sont 1 300 entrées qui ont été enregistrées.

A signaler également dans l'agenda des manifestations, la présentation des vœux au personnel communal qui aura lieu le 9 janvier prochain au théâtre du Casino. La galette des rois du CCAS sera, quant à elle, organisée le 17 janvier à la halle des sports du Colombier.

Vous trouverez le reste de nos dates, comme d'habitude, dans notre agenda culturel.

Par ailleurs, je tenais à vous annoncer d'ores et déjà les dates retenues pour les deux prochains Conseils municipaux qui, compte tenu des élections municipales 2014, se tiendront particulièrement tôt l'année prochaine. Ils sont fixés aux 30 janvier et 13 février prochains et seront consacrés principalement au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget.

MOTION

Le Conseil Municipal :

1. demande le réexamen et la modification du projet de redécoupage cantonal du département du Puy-de-Dôme.
2. suggère la prise en compte, dans le cadre de cette nouvelle réflexion, des éléments suivants :
 - l'application de la règle des +/- 20 % de la population par rapport à la moyenne départementale d'un canton (20 397 habitants) en faveur de la ruralité, comme pour les circonscriptions législatives. Ainsi, afin de garantir le maintien de leur représentativité, les cantons ruraux devraient être plus proches du seuil de 16 000 habitants alors que les cantons les plus urbanisés devraient quant à eux pouvoir regrouper 24 000 habitants,
 - la nécessaire mise en cohérence du projet avec les périmètres des circonscriptions législatives, des établissements publics de coopération intercommunale mais également avec les bassins de vie,
 - le maintien du statut de chef-lieu de canton au-delà de 2015 pour toutes les communes qui le perdraient afin de maintenir dans les territoires les commerces et services de proximité et ne pas provoquer le déclin de certains lieux de vie parmi les plus ruraux ; ainsi que le maintien de la Dotation de Solidarité Rurale « bourg centre » qui est associée à ce statut.
3. précise qu'il introduira un recours devant le Conseil d'Etat à l'encontre du décret si celui-ci devait être adopté sans modification, c'est-à-dire à l'encontre des territoires ruraux et, plus généralement de la représentativité locale.

APPROUVEE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, Melle CANALES et M. CONDAMIN représenté par M. LEDIEU)

AFFAIRES GENERALES

RAPPORT N°1 : Avis sur le projet de révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération clermontoise

Le Conseil Municipal décide de réserver un avis favorable au projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération clermontoise.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°2 : Avis sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'agglomération clermontoise

Le Conseil Municipal réserve un avis favorable au plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'agglomération clermontoise assorti du PPBE infrastructure de la Ville de Chamalières, et décide de saisir l'Etat d'une demande de réexamen des comptages de véhicules réalisés pour la rue de Champréal considérant que son classement au titre des voies de plus de 8 200 véhicules/j semble manifestement erroné.

APPROUVE A L'UNANIMITE

TRAVAUX

RAPPORT N°3 : Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de rénovation et de mise en sécurité du tennis club du Colombier

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation et de mise en sécurité du site du tennis club du Colombier, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Madame Danielle AUROI, Députée de la 3^{ème} circonscription du Puy de Dôme, dans le cadre de la réserve parlementaire, et décide d'inscrire la dépense correspondante au budget 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE

URBANISME

RAPPORT N°4 : Modification de la délibération n°7 du 26 septembre 2013 approuvant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la rectification des erreurs matérielles contenues dans les pages 7 et 8 du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU annexé à la délibération n°7 du 26 septembre 2013,
- approuve le projet de modification simplifiée n°1 du PLU dans sa forme définitive et dont l'objet est la délimitation de secteurs dans lesquels les projets de construction de logements comportant des logements locatifs sociaux peuvent bénéficier d'une majoration du coefficient d'occupation des sols,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

APPROUVE A L'UNANIMITE

CONTRATS ET CONVENTIONS

RAPPORT N°5 : Signature d'une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes concernant la capture et le transport des animaux errants

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes élargi concernant la capture et le transport des animaux errants afin de permettre le lancement d'une nouvelle procédure de marché public pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°6 : Conventionnement du Pôle Ados/Cham Ados avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme et signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme portant sur le versement de la Prestation de Service Ordinaire pour les activités du Pôle Ados/Cham Ados,
- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse afin d'y intégrer les activités du Pôle Ados/Cham Ados,
- décide d'engager une réflexion destinée à la mise en cohérence du projet éducatif de Cham Ados avec celui des structures de la Petite Enfance, pour ses activités existantes et, le cas échéant, ses perspectives de développement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°7 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois et des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2014 afin de permettre :

- le recrutement suite à mutation d'un Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet. Ce poste a vocation à être occupé, par voie de détachement, par un attaché principal,

- le changement de filière par voie d'intégration directe d'un agent détenteur du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe affecté, suite à mobilité interne, au poste d'agent chargé de l'accueil et de l'état civil à temps complet. Ce poste a vocation à être occupé par un agent appartenant à la filière administrative et détenteur au minimum du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et au maximum du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°8 : Ratios promus-promouvables pour les années 2014, 2015 et suivantes

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de ratios promus-promouvables pour les années 2014, 2015 et suivantes selon les termes des tableaux qui lui ont été présentés :

A) Ratios promus-promouvables du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015

Pour les agents appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ou à celui des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), les ratios sont les suivants pour les années 2014 et 2015 :

Cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture ou des ATSEM	Avancement	Ratio promus-promouvables avec arrondi à l'entier supérieur
Cadre d'emplois à trois grades	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} grade	100 %
	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} grade	25 %

Pour les autres cadres d'emplois, les ratios promus-promouvables ne sont pas modifiés et sont par conséquent fixés de la manière suivante :

Pour tous les autres cadres d'emplois quelles que soient la filière et la catégorie	Avancement	Ratio promus-promouvables avec arrondi à l'entier supérieur
Cadre d'emplois à quatre grades	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} grade	100 %

	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} grade	50 %
	du 3 ^{ème} au 4 ^{ème} grade	25 %
Cadre d'emplois à trois grades	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} grade	50 %
	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} grade	25 %
Cadre d'emplois à deux grades	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} grade	25 %

B) Ratios promus-promouvables à compter du 1er janvier 2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, les ratios promus-promouvables seront à nouveau fixés quels que soient le cadre d'emplois, la filière et la catégorie et de la manière suivante :

Pour tous les cadres d'emplois quelles que soient la filière et la catégorie	Avancement	Ratio promus-promouvables avec arrondi à l'entier supérieur
Cadre d'emplois à quatre grades	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} grade	100 %
	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} grade	50 %
	du 3 ^{ème} au 4 ^{ème} grade	25 %
Cadre d'emplois à trois grades	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} grade	50 %
	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} grade	25 %
Cadre d'emplois à deux grades	du 1 ^{er} au 2 ^{ème} grade	25 %

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 9 : Création d'un Comité technique commun entre la Commune, le CCAS et la Caisse des écoles

Le Conseil Municipal décide de créer un Comité Technique commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles lors des élections professionnelles prévues en décembre 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 10 : Création d'un Comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) commun entre la Commune, le CCAS et la Caisse des écoles

Le Conseil Municipal décide de créer un C.H.S.C.T. commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles lors des élections professionnelles prévues en décembre 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 11 : Adhésion au pôle santé-prévention du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour la santé et la prévention

Le Conseil Municipal, considérant les prestations proposées et l'intérêt qu'elles présentent pour la Collectivité et ses agents :

- décide d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- décide d'adhérer au service de prévention compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des techniciens de prévention, de la psychologue du travail et de l'ergonome à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- acte que les barèmes pourront être actualisés annuellement par décision du Conseil d'Administration du CDG 63 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au pôle santé-prévention proposée par le CDG 63 et jointe au présent rapport ;
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au pôle santé-prévention du CDG 63.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Rodolphe JONVAUX ne prend pas part au vote

SUBVENTIONS

RAPPORT N° 12 : Subvention exceptionnelle 2013 à l'association AFAHM pour la création d'un site Internet

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'AFAHM afin de soutenir son projet de création d'un site Internet (afahm63.fr) pour mieux faire connaître ses activités,
- précise que cette subvention sera imputée sur le budget de l'année en cours.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 13 : Subvention exceptionnelle 2013 au Football Club de Chamalieres

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au FOOTBALL CLUB de CHAMALIERES pour son déplacement à Romorantin dans le cadre du match du 7^{ème} tour de la Coupe de France de Football,
- précise que cette subvention sera imputée sur le budget de l'année en cours.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14 : Subvention exceptionnelle 2013 aux populations sinistrées et aux villes dévastées des Philippines

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une aide de 5 000 € pour venir en aide aux populations sinistrées et villes dévastées des PHILIPPINES,
- décide de verser cette aide à l'association « Le Carrefour des Communes » chargée de coordonner l'aide des communes françaises et de l'acheminer aux PHILIPPINES,
- décide d'imputer la dépense en Décision Modificative n° 3 pour 2013,
- demande qu'un bilan financier soit fourni en fin d'opération indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15 : Subventions 2014 aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations, pour l'année 2014, un montant de subventions qui s'élève à 521 650 € réparti comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS				
	2013		2014	
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>
Associations sportives				
<i>Montant des subventions</i>	289 450 €	3 050 €	290 500 €	- €
Associations loisirs et culture				
<i>Montant des subventions</i>	136 800 €	24 200 €	135 600 €	5 000 €
Associations jeunesse et vie scolaire				
<i>Montant des subventions</i>	33 400 €	1 100 €	33 300 €	- €
Associations sociales et caritatives				
<i>Montant des subventions</i>	24 100 €	19 900 €	28 650 €	1 000 €
Associations du monde combattant				
<i>Montant des subventions</i>	400 €	500 €	400 €	- €
Associations humanitaires et de coopération				
<i>Montant des subventions</i>	11 000 €	300 €	11 000 €	- €
Autres associations				
<i>Montant des subventions</i>	16 000 €	- €	16 200 €	- €
Total	511 150 €	49 050 €	515 650 €	6 000 €
Total annuel	560 200 €		521 650 €	

Associations sportives					
	2013		2014 - VOTE DU CONSEIL		
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>autres apports municipaux</i>
<i>Arc club</i>	1 500 €	250 €	1 500 €		Salle de tir
<i>Ass sport collège</i>	150 €		150 €		
<i>Athlétisme</i>	2 000 €		2 000 €		Personnel communal : 101 H/an, soit 2 500 € Complexe sportif Claude Wolff
<i>Badminton</i>	600 €		650 €		Salle Chatrousse Location gymnase collège
<i>Basket</i>	22 000 €	800 €	22 000 €		Salle Colombier et Chatrousse
<i>Chasse</i>	200 €		200 €		
<i>Escrime</i>	23 500 €	2 000 €	23 500 €		Salle d'armes Chatrousse
<i>Football</i>	40 000 €		40 000 €		Complexe sportif Claude Wolff Complexe sportif Chatrousse
<i>Foyer des jeunes</i>	2 000 €		2 000 €		Local Ados
<i>Hand ball</i>	7 000 €		7 000 €		Salle Colombier et Chatrousse
<i>Judo</i>	-		-		Dojo de Chatrousse
<i>Lutte</i>	17 400 €		17 400 €		Personnel communal : 916 H/an, soit 24 500 €
<i>Natation</i>	20 000 €		20 000 €		
<i>Pétanque</i>	400 €		400 €		Terrain et local pétanque
<i>Rugby</i>	22 000 €		22 000 €		Complexe sportif Chatrousse
<i>Tennis</i>	25 000 €		25 000 €		Complexe tennis du Colombier
<i>Gymnastique</i>	44 000 €		45 000 €		Personnel communal : 252 H/an, soit 5 300 €
<i>Cyclisme</i>	500 €		500 €		
<i>Volley-ball *</i>	61 000 €		61 000 €		Salle Chatrousse
<i>Yosekan</i>	200 €		200 €		Salle Chatrousse
	289 450 €	3 050 €	290 500 €	- €	
TOTAL		292 500 €	290 500 €		
* Dans l'attente de la transmission des documents financiers de l'association visés du Commissaire aux Comptes					

Associations Loisirs et culture					
	2013		2014 - VOTE DU CONSEIL		
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>autres apports municipaux</i>
<i>Amicale Laïque</i>	400 €	200 €	500 €		
<i>AMAC</i>	57 000 €		57 000 €		Personnel communal : 62 300 €/an Galerie d'art
<i>Arts en Balade</i>	800 €		800 €		
<i>AVF</i>	-		-		Local à titre exclusif avec personnel d'entretien pour 3 600 €
<i>Carrefour des Arts</i>	1 000 €		1 000 €		
<i>Chamalières Atelier Théâtre</i>	2 000 €		2 000 €		
<i>Chamalières Loisirs Evasion</i>	-		-		Local à titre exclusif
<i>Chœurs et cultures</i>	400 €		Pas de dossier		
<i>Comité d'animations</i>	46 000 €		45 000 €		Personnel communal
<i>Comité de jumelage</i>	4 000 €	15 000 €	4 000 €	3 000 €	
<i>Harmonie</i>	5 000 €	9 000 €	5 000 €	2 000 €	Personnel communal : 120 H/an, soit 3 900 € Local, école de musique Villars
<i>JMF</i>	700 €		800 €		
<i>Semaine de la poésie</i>	500 €		500 €		
<i>Salon du Livre Ancien</i>	11 000 €		11 000 €		
<i>Volcadviva</i>	8 000 €		8 000 €		
	136 800 €	24 200 €	135 600 €	5 000 €	
TOTAL		161 000 €		140 600 €	

Associations jeunesse, vie scolaire					
	2013		2014 - VOTE DU CONSEIL		
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>autres apports municipaux</i>
<i>APEL STE THECLE</i>	1 000 €		1 000 €		
<i>ADEPAPE 63</i>	100 €		Pas de dossier		
<i>CVL</i>	30 000 €		30 000 €		Centre de loisirs du Colombier, transport et 12 000 € de mise à disposition de personnel
<i>CODE 63</i>	-	100 €	-		
<i>COOP EE MONTJOLY</i>	-	500 €	-		
<i>COOP EE PAUL LAPIE</i>	-	500 €	-		
<i>FOYER COLLEGE</i>	400 €		400 €		
<i>OLYMPIADES CHIMIE</i>	300 €		300 €		
<i>PREVENTION ROUTIERE</i>	300 €		300 €		
<i>PEP 63</i>	100 €		100 €		
<i>SCOUTS</i>	1 200 €		1 200 €		Local au Centre de loisirs du Colombier
	33 400 €	1 100 €	33 300 €	- €	
TOTAL		34 500 €		33 300 €	

Associations à vocation sociale					
	2013		2014 - VOTE DU CONSEIL		
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>autres apports municipaux</i>
AMICALE JEUNES POMPIERS	300 €		300 €		
AMF TELETHON	1 200 €		1 200 €		
CONJOINTS SURVIVANTS	100 €		100 €		
COS	21 000 €	18 000 €	25 000 €		Personnel communal : 9 100 €
GAIPAR	300 €		300 €		
GOUT DE VIVRE	500 €		750 €		
SOS AMITIE	100 €		100 €		
SOS SUICIDE	100 €		100 €		
LE TOURNESOL	500 €		500 €		
FNATH	-	500 €	-		
ESCAPADE	-	300 €	300 €		
HANDI GOLF ROTARY	-	300 €	-		
AFAHM	-	300 €	-		
FRANCE ADOT 63	-	-	-	1 000 €	
GAZELLES ARVERNES	-	500 €	-		
	24 100 €	19 900 €	28 650 €	1 000 €	
TOTAL	44 000 €		29 650 €		

Associations du monde combattant					
	2013		2014 - VOTE DU CONSEIL		
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>autres apports municipaux</i>
ANARC	100 €		0 €		
COMITE DE LIAISON	100 €		200 €		
FNACA	100 €		100 €		
UNC	100 €		100 €		
92 ^{ème} RI colis	-	500 €	-		
	400 €	500 €	400 €	- €	
TOTAL	900 €		400 €		

Associations de coopération et humanitaires					
	2013		2014 - VOTE DU CONSEIL		
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>autres apports municipaux</i>
ARCADE	-	300 €	-		
FEDERATION ENSEMBLE	5 000 €		5 000 €		
FRANCE BAOBAB	1 000 €		1 000 €		
PROVISION *	5 000 €		5 000 €		
	11 000 €	300 €	11 000 €	- €	
TOTAL	11 300 €		11 000 €		

*Provision affectée en 2013 à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € aux populations sinistrées et villes dévastées des Philippines

Associations diverses					
	2013		2014 - VOTE DU CONSEIL		
	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>exceptionnelle</i>	<i>autres apports municipaux</i>
JARDINS EN HERBE	1 000 €		1 000 €		
CHAM'PLAY			200 €		
COMMERCE A CHAMALIERES	15 000 €		15 000 €		
	16 000 €	- €	16 200 €	- €	
TOTAL		16 000 €		16 200 €	

APPROUVE A L'UNANIMITE

- concernant l'attribution de la subvention au COS, Monsieur le Maire, Marie-Anne BASSET, Geneviève BLANCHET-GOB ne prennent pas part au vote,
- concernant l'attribution de la subvention à l'Amicale Laïque, Luc CONDAMIN ne prend pas part au vote,
- concernant l'attribution de la subvention à l'AMAC, Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET ne prend pas part au vote,
- concernant l'attribution de la subvention à l'HARMONIE, Monsieur le Maire et Marie-Anne BASSET ne prennent pas part au vote,
- concernant l'attribution de la subvention au Comité d'Animations, Jacques AUBRY, Marc BAILLY et Geneviève BLANCHET-GOB ne prennent pas part au vote,
- concernant l'attribution de la subvention à CVL, Françoise GATTO et Geneviève BLANCHET-GOB ne prennent pas part au vote,
- concernant l'attribution de la subvention au Comité de Jumelage, Michèle CLEMENT ne prend pas part au vote.

RAPPORT N° 16 : Versement d'acomptes au titre de la subvention 2014 à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale

Afin d'apporter la trésorerie suffisante à la Caisse des Ecoles et au CCAS pour leur fonctionnement dans l'attente du vote du budget primitif 2014 de la commune, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement d'acomptes à leur profit, dès le début de l'année 2014, dans la limite des crédits inscrits au budget 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT N° 17 : Fixation des durées d'amortissement des immobilisations - Budget annexe stationnement payant

Le budget annexe stationnement étant nanti désormais d'une section d'investissement relative aux aménagements et travaux réalisés dans les parkings publics, il convient d'amortir les immobilisations de ce budget.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le mode d'amortissement linéaire,
- d'approuver les durées d'amortissement suivantes :

Catégories des biens amortis	Durée d'amortissement (en années)
Agencements Bâtiments Installations téléphoniques	20
Appareil de levage ascenseur	30
Autres aménagements de terrains	30
Bâtiments légers abris	15
Camions et véhicules industriels	8
Voitures	8
Mobilier	15
Matériel bureau électrique ou électronique	10
Equipements garage et stations	15

- d'inscrire en Décision Modificative pour l'année 2013 les prévisions budgétaires correspondant aux dotations d'amortissement de l'exercice en cours,
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires aux dotations d'amortissement et procéder aux écritures comptables correspondantes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 18 : Admissions en non valeur

Le Conseil Municipal décide :

- d'admettre en non valeur la somme de 464,91 € correspondant au total des titres pour lesquels le reste à recouvrer était inférieur au seuil de poursuites voté par le Conseil Municipal ou les poursuites réalisées ont été infructueuses,
- de prévoir ce montant en Décision Modificative N° 3 pour 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 19 : Remboursement d'une concession au cimetière communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 700 € à Monsieur et Madame ESTEVENON qui ne souhaitent pas conserver leur case columbarium.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 20 : Décisions modificatives - Budget 2013

Décision modificative n° 3 - BUDGET PRINCIPAL

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 contre
(M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, Melle CANALES et M. CONDAMIN représenté par M. LEDIEU)

Décision modificative n° 3 - BUDGET EAU

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, Melle CANALES et M. CONDAMIN représenté par M. LEDIEU)

Décision modificative n° 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, Melle CANALES et M. CONDAMIN représenté par M. LEDIEU)

Décision modificative n° 1 - BUDGET STATIONNEMENT

APPROUVE A LA MAJORITE

28 voix pour, 5 abstentions

(M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, Melle CANALES et M. CONDAMIN représenté par M. LEDIEU)

RAPPORT N° 21 : Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Chamalières et la Communauté d'agglomération Clermontoise - Année 2013

Dans le cadre de la convention de mutualisation signée par la Ville de Chamalières et Clermont Communauté portant sur les interventions techniques réalisées par les services municipaux au titre de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments communautaires, le Conseil Municipal valide le coût révisé des prestations, qui s'élève à 26 877 € pour l'année 2013 selon les données issues du compte administratif 2012, à encaisser sur l'exercice 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 22 : Garantie d'emprunt au bénéfice de la société foncière d'habitat et humanisme pour l'acquisition de quatre logements sis 44 rue du Petit Clora

Le Conseil Municipal décide d'accorder à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % pour un prêt PLS de 356 000 €, soit 284 800 €, dans le cadre de l'acquisition en VEFA de quatre logements sis 44 rue du Petit Clora à Chamalières.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 23 : Garantie d'emprunt au bénéfice de la société Dom'aulim ESF Auvergne et Limousin pour la construction de 13 logements sis 7/9 avenue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal décide d'accorder à la Société DOM'AULIM ESF, dans le cadre de son opération de construction de 13 logements sis 7/9 Avenue Jean Jaurès à Chamalières, une garantie d'emprunt d'un montant total de 895 500 € se décomposant de la manière suivante :

- à hauteur de 80 % soit 692 000 € pour deux prêts PLUS d'un montant total de 865 000 €,
- à hauteur de 50 % soit 203 500 € pour deux prêts PLAI, d'un montant total de 407 000 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°24 : Casino : prélèvement sur le produit des jeux - avenant n°3 au contrat de délégation de service public et utilisation du compte 471000

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du casino Royat-Chamalières et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- autorise l'imputation des dépenses relatives à la rénovation de la salle de théâtre du casino pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, soit 85 033,82 € HT, sur le compte 471000,
- entérine le principe de l'utilisation du compte 471000, pour la période du 1^{er} novembre 2012 jusqu'au terme de la Délégation de Service Public (7 juillet 2016) selon la ventilation suivante :
 - 90 % consacrés aux travaux de remise en accessibilité et réhabilitation de la salle de la Rotonde en hall d'accueil, création d'une salle de restauration panoramique. Pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, le montant à affecter est de 76 195,41 € HT ;
 - 10 % consacrés à l'amélioration de l'équipement touristique du casino et de ses abords (ascenseur, éclairage public,...). Pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, le montant à affecter est de 8 466,16 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°25 : Versement d'acomptes au titre de la participation 2014 au SIVU Royat-Chamalières tourisme

Afin d'apporter la trésorerie suffisante au SIVU Royat-Chamalières Tourisme pour son fonctionnement dans l'attente du vote du budget 2014 de la commune, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement d'acomptes à son profit dès le début de l'année 2014, dans la limite des crédits inscrits au budget 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT N° 26 : Modification de la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - Collège Teilhard de Chardin

Le Conseil Municipal désigne, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège Teilhard de Chardin au titre du représentant de la commune, Christine ROGER en tant que titulaire et Chantal LAVAL en tant que suppléante.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Chantal LAVAL ne prend pas part au vote

RAPPORT N° 27 : Modification de la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - Lycée général et des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme

Le Conseil Municipal désigne, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée général & des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, au titre du représentant de la commune, Louis GISCARD d'ESTAING en tant que titulaire et Monique COURTADON en tant que suppléante.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT DECISIONS

Conformément à la délibération du 4 avril 2008 et en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est informé de la décision suivante :

➤ 2013-06 : Programme Budget Commune - Réalisation Emprunt Société Générale : 1 250 000 €

PREND ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait à Chamalières,
Le 19 décembre 2013

Le Maire



Louis GISCARD d'ESTAING